POSTULAT · CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maison d'Ailleurs : rendre à l'ancienne prison sa fonction d'origine

Postulat de M. Ruben Ramchurn, conseiller communal (Yverdon Demain), à titre personnel

Une ancienne prison

Le bâtiment de la place Pestalozzi 14 a été bâti en 1806 pour servir de prison, **à la demande de Johann Heinrich Pestalozzi**, qui voulait sortir les détenus des cachots du Château. Les barreaux sont toujours aux fenêtres du dernier étage. La Maison d'Ailleurs s'y est installée en 1991. Deux siècles après Pestalozzi, le problème est revenu sous une autre forme : **faute de places, on garde des détenus pendant des semaines dans des cellules de police**.

Des prisons pleines, des dealers relâchés

La Commission des visiteurs du Grand Conseil relève **166 % d'occupation à la prison du Bois-Mermet** et des séjours **jusqu'à 62 jours** dans des cellules de police prévues pour 48 heures ; le Tribunal fédéral a jugé ces conditions illicites. Cet automne encore, un jeune Yverdonnois mis en détention provisoire le 1er octobre, alors que, selon sa famille, il venait d'échapper à une agression sur la place de la Gare, a passé 40 jours dans une cellule de la zone carcérale de la Blécherette avant d'être transféré au Bois-Mermet. La zone d'attente carcérale d'Orbe coûtera **plus de 660 000 francs par place** (calcul de l'auteur) et n'ouvrira pas avant 2028 ; la prison des Grands-Marais est attendue à partir de 2030.

En septembre 2024, la Ville le reconnaissait elle-même : **« arrêter les dealers et devoir les relâcher quelques heures après n'a pas de sens »**. Elle réclamait plus de moyens pour la police et la justice, et parlait d'un travail de Sisyphe. Une sanction n'a de sens que si elle peut être exécutée.

La prison, une chance de sevrage

À mes yeux, **ce sont aujourd'hui les toxicomanes qui causent les plus gros problèmes de vol et d'insécurité à Yverdon**. Les relâcher, c'est les renvoyer à la rue, au produit et au vol suivant, sans rien régler de leur détresse. Raoul, ex-toxicomane bien connu des Yverdonnois, s'en est sorti grâce à la prison, où l'avaient conduit des amendes impayées : elle l'a contraint à un sevrage complet, loin de son milieu. La substitution, elle, laisse le toxicomane dépendant de deux systèmes, les trafiquants et les laboratoires.

La prison n'est pas le meilleur endroit pour soigner, mais c'est l'un des derniers qui restent. Des personnes sorties de la drogue me l'ont raconté : autrefois, des structures tenues par d'anciens toxicomanes les aidaient vraiment à décrocher. Aujourd'hui, le Service de médecine des addictions du CHUV compte 23 lits pour les hospitalisations de tout le canton. Les plus fortunés trouvent des solutions, comme la Clinique Les Alpes ; pour tous les autres, les solutions intermédiaires manquent. Il faut des thérapies axées sur l'abstinence, bien plus de places et de vrais projets pilotes. En attendant, **une place de détention, c'est aussi une chance de sevrage**. Une chance, pas une guérison : une addiction a souvent des racines profondes qu'il faut soigner. Mais l'enfermement, loin du produit, met aussi chacun face à lui-même.

L'âme du musée s'est éteinte

La Maison d'Ailleurs a connu ses plus belles années sous la présidence de **Laurent Gabella** et la direction de **Marc Atallah** : une renommée internationale, l'exposition « Playtime » en 2012, puis les Numerik Games, qui ont attiré 14 300 personnes en 2023. L'audit externe lancé en 2021 a surtout trouvé « une institution innovante, pionnière et incontournable de la région ». Puis tout s'est défait : conseil de fondation remanié, départ de Marc Atallah, fin des Numerik Games. En 2024, la Ville a porté sa subvention à 610 000 francs par an et accordé un

crédit extraordinaire de 200 000 francs, tandis que la fréquentation et les recettes baissent. Même avec 22 000 visiteurs par an, **chaque entrée coûte près de 28 francs de subvention communale** (calcul de l'auteur).

> **Aussi triste qu'une prison.**
>
> L'âme du musée s'est éteinte avec les départs de Laurent Gabella et de Marc Atallah. Il reste un bâtiment qui a déjà la tristesse d'une prison : rendons-lui-en au moins l'utilité.

Avec la Maison d'Ailleurs, Yverdon a aussi perdu les Numerik Games. **Ce glorieux chapitre de la culture subventionnée yverdonnoise est derrière nous.** Nous sommes tous en deuil. Mais le défi d'aujourd'hui, celui sur lequel les citoyens nous attendent, c'est l'insécurité.

Rendre au bâtiment sa fonction

La Ville ne peut pas ouvrir une prison, mais elle peut proposer au Canton un bâtiment conçu pour cela, au cœur de la ville : **des cellules rapidement disponibles**, pour les courtes peines, les amendes impayées converties en jours de détention ou les cellules d'attente de la Police Nord vaudois. La Ville toucherait un loyer au lieu de verser une subvention, et les collections, qui lui appartiennent, pourraient rejoindre l'Espace Jules Verne ou le Château. Quant à la fréquentation, elle repartirait sans doute à la hausse : une prison ne manque jamais de visiteurs.

Si la Municipalité tient malgré tout à garder un musée dans ces murs, une autre solution a fait ses preuves : **rappeler l'équipe qui en avait fait le succès**, Laurent Gabella à la présidence et Marc Atallah à la direction.

Demande

Par le présent postulat, j'invite la Municipalité à :

1. présenter un état des lieux de la Maison d'Ailleurs : fréquentation annuelle depuis 2016, subventions et crédits versés par la Ville, coût par visiteur et situation financière de la fondation ;
2. étudier, avec le Conseil d'État et le Service pénitentiaire, la réaffectation des anciennes prisons de la place Pestalozzi 14 à des places de détention, en précisant la capacité, la mise aux normes, les contraintes patrimoniales et le coût par place ;
3. examiner les conditions d'une mise à disposition du bâtiment au Canton, par bail ou par droit de superficie, et les recettes qui en découleraient pour la Ville ;
4. proposer un nouvel emplacement pour les collections, en tenant compte de l'échéance du bail administratif de la fondation en décembre 2026 ;
5. à défaut, si elle tient à conserver un musée dans ces murs, examiner avec le conseil de fondation le retour de l'équipe Gabella–Atallah ;
6. renseigner le Conseil sur le nombre de personnes interpellées à Yverdon-les-Bains pour trafic de stupéfiants puis relâchées faute de place de détention, et sur les démarches de la Municipalité auprès du Canton.

Yverdon-les-Bains, le 20 novembre 2026

Ruben Ramchurn
Conseiller communal, Yverdon Demain

Sources — **Bâtiment** : histoire-yverdon.ch ; Wikipédia, « Maison d'Ailleurs » · **Détention** : Commission des visiteurs du Grand Conseil, communiqué du 05.02.2026 ; Conseil d'État, communiqué du 05.02.2026 et exposé des motifs 26_LEG_15 ; État de Vaud, communiqués des 03.05.2021 et 02.03.2023 (Grands-Marais) ; témoignage de la famille du détenu, novembre 2026 · **Crack, deal et sevrage** : Ville d'Yverdon-les-Bains, communiqué du 10.09.2024 ; *Le Journal pour Tous* n° 1 ; CHUV, Service de médecine des addictions (site de Cery) ; *Le Temps*, « Une clinique de luxe à deux visages » · **Maison d'Ailleurs** : Strategos SA, « Diagnostic de la Maison d'Ailleurs (audit) », 23.05.2022 ; Ville d'Yverdon-les-Bains, communiqués des 01.06.2022 et 16.10.2023 ; UNIL, article sur « Playtime » ; La Télé, « Fin des Numerik Games à Yverdon » ; préavis PR24.32PR et rapport de la Commission des finances PR24.32RA. Développement complet : article de l'auteur dans *Le Journal pour Tous*.